

JOURNAL MUNICIPAL

N° 61 DÉCEMBRE 2021

de Saint-Rémy-de-Provence

Joyeuses fêtes !

INFOS MAIRIE | P.3

La commune gérée par
une délégation spéciale

JEUNESSE | P.6

La Maison des adolescents,
service de prévention à la
Maison de la jeunesse

CITOYENNETÉ | P.7

Nouvelles élections
municipales les 23 et
30 janvier 2022



LA COMMUNE GÉRÉE PAR UNE DÉLÉGATION SPÉCIALE

Le 23 novembre dernier, le Conseil d'État a confirmé l'annulation des élections municipales de 2020 à Saint-Rémy-de-Provence. Cela a entraîné la dissolution du conseil municipal et l'entrée en fonction d'une délégation spéciale, composée de 3 membres nommés par le préfet, le 25 novembre : MM. Bernard Fraudin (président), Gilles Gauthier (1^{er} vice-président) et Jean-François Leca (2^e vice-président).

Cette délégation spéciale est chargée de gérer les affaires courantes et d'**organiser les nouvelles élections municipales, qui se tiendront les dimanches 23 et 30 janvier 2022** (lire notre article page 9).

Pendant toute cette période, les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Elle veille à la marche habituelle des services publics communaux, dont bien sûr l'état civil et les affaires funéraires (hors autorisations de travaux ou délivrance de concessions funéraires).

Il ne lui est pas permis d'engager les finances municipales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant.

La délégation spéciale peut ainsi procéder aux opérations de gestion des travaux déjà budgétisés et approuvés en conseil municipal, mais ne peut prendre de nouvelle décision sur un projet en cours.

En matière d'urbanisme, la délégation spéciale ne peut signer des compromis ou des actes de vente. Elle peut accorder des occupations du domaine public, sauf

si celles-ci engagent la collectivité à plus long terme.

Concernant les festivités, la délégation évaluera les situations au cas par cas, selon leur appartenance à la gestion courante. Elle ne peut engager la collectivité sur le long terme (ex : autorisation de manifestations taurines pouvant générer des frais supplémentaires de sécurité, de contentieux, etc.).



M. Bernard FRAUDIN

Président

Commerce Artisanat PME
Urbanisme, plan de circulation, stationnement
Personnel municipal
Patrimoine paysager
Mobilité
Santé environnementale
CAO
Environnement, espaces naturels, biodiversité, PNRA
Santé, Handicap
Sécurité
Affaires funéraires
Services techniques, propreté urbaine, voirie
Travaux, marchés publics et entretien des réseaux
Élections



M. Gilles GAUTHIER

1^{er} vice-président

Finances
CCAS
RAM
Agriculture
Culture provençale
Petite enfance
Fournisseurs d'énergie et gestion de crise
Festivités
Comité des fêtes
Bovine
Associations



M. Jean-François LECA

2^e vice-président

Culture
Patrimoine religieux
Séniors
Chasse et pêche
Commission de sécurité
Jumelage
Europe
Sport
Signalétique et règlement de publicité
Éducation
Enfance
Jeunesse
Suivi juridique

SOMMAIRE

Broyage des déchets verts à domicile	P. 4
Aménagement	P. 5
La Maison des adolescents	P. 6
Nouvelles élections municipales	P. 7
Santé	P. 8
Culture	P. 9
En tête d'affiche Fabio Vella Bénédicte Gaillard	P. 10
État civil	P. 11

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence

Direction de la publication : Bernard Fraudin

Rédaction : Sébastien Hostaléry, Brice Veyrat, Audrey Morant

Iconographie : A. Morant, S. Hostaléry, CCVBA, famille Vella, Gaëlle Gascon, Élodie Bourguet

Mise en page : Service communication, mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Impression : Imprimerie Lacroix

Imprimé sur papier 100% recyclé (Nautilus Classic)

Dépôt légal : à parution

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules-Pellissier
13538 Saint-Rémy-de-Provence cedex
Tél. 04 90 92 08 10

www.mairie-saintremydeprovence.fr

Application Ville Saint-Rémy-de-Provence
sur les « app stores » Apple et Android



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE

La Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles (CCVBA) propose aux usagers le broyage de végétaux à domicile.

Ce service permet de limiter les déplacements à la déchèterie, de réduire les volumes de déchets collectés et traités par la collectivité. Le développement du broyage réduit également la circulation des camions de collecte et limite les émissions de gaz à effet de serre.

Le broyat peut être utilisé en paillage et en compost.

Ce dispositif participe à la préservation de la biodiversité des Alpilles et évite les dépôts sauvages. Il permet par ailleurs une pratique réglementée et alternative au brûlage des déchets verts (interdit) et favorise l'emploi local ; ce service est assuré par la CCVBA en collaboration avec l'association saint-rémoise Delta Sud Initiatives.

Ce service est soumis à un règlement financier de 45€ si vous gardez le broyat, ou de 70 € si vous souhaitez que ce broyat soit évacué de votre domicile. Il est par ailleurs possible de se grouper avec son voisin pour mutualiser le coût.

Pour en bénéficier :

Prendre rendez-vous par téléphone au 06 68 12 96 44 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.

Afin de préparer au mieux les interventions de broyage de déchets verts à votre domicile, merci de vérifier :

- L'accessibilité nécessaire au camion plateau et au broyeur.
- Le diamètre des branchages doit être de 10 cm maximum.
- Les résidus de vos coupes doivent être rassemblés en un tas de 10 m³ maximum.



Communauté de Communes
VALLEE des BAUX-ALPILLES

**Broyage à domicile
de Déchets Verts**

Alpilles
ZERO
gaspill' JE RÉDUIS
JE TRIE

REDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS VERTS
sur le territoire de la Communauté de Communes
Vallée des Baux-Alpilles

Service disponible réservé aux particuliers
du MARDI au VENDREDI, de 8h30 à 16h00

Nous Contacter
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h au **06 68 12 96 44**

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

PROCHAINEMENT, COUPE DE BOIS DANS LES ALPILLES

Conformément au plan d'aménagement et de gestion de la forêt communale 2016-2035 établi par l'Office National des Forêts (ONF), des coupes de bois vont être réalisées sur une parcelle forestière située dans les Alpilles, au sud du lac de Peiroou, en début d'année 2022. Il est rappelé que le ramassage du bois de coupe est interdit.



LA TOITURE DU PRESBYTÈRE EN TRAVAUX

Des travaux de rénovation vont démarrer en janvier au presbytère de la collégiale Saint-Martin. Leur but est notamment de reprendre les 100 m² de la couverture et de consolider la charpente de ce bâtiment communal.

« Ces aménagements consisteront en une mise "hors d'eau" et "hors d'air" du bâtiment, afin d'assainir la structure et d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment », précise **Daniel Bello**, responsable du bureau d'études à la mairie de Saint-Rémy. Une partie des tuiles anciennes sera réutilisée.

En complément, les murs intérieurs seront renforcés, décroûtés et rejointoyés. Les menuiseries existantes seront enfin remplacées par des menuiseries aux normes actuelles (double vitrage), d'aspect identique.

L'opération s'élève à 75 000 euros ; elle est financée avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Les échafaudages seront installés fin décembre. Le chantier devrait s'achever en mars 2022.

UN FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Début 2022 va débuter la construction d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge communale, par les sociétés Provence Éco Énergie / Terre et Lac qui en assureront également l'exploitation. Un financement participatif sera proposé aux Saint-Rémois qui souhaitent investir dans cet équipement, via la plateforme en ligne Lendosphere, spécialisée dans les projets de transition énergétique.

Le montant de cette collecte participative s'élève à 60 000 euros. Les tickets d'investissement seront compris entre 50 et 1 000 euros. Ce financement sera d'abord ouvert aux Saint-Rémois (justifiant d'un domicile sur la commune) puis élargi aux habitants des départements limitrophes (Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Gard).

Si vous êtes intéressé(e), restez à l'écoute ! Les critères d'éligibilité seront présentés prochainement sur nos différents supports de communication et une réunion publique sera organisée pour détailler le dispositif.



LE MOBILIER DE LA COLLÉGIALE À L'INVENTAIRE

L'inventaire exhaustif du patrimoine mobilier de la collégiale Saint-Martin a débuté. Fin novembre, Sophie Vergne, docteur en histoire de l'art et experte en orfèvrerie, est venue rencontrer le service du patrimoine de la mairie et les membres de la paroisse, et a effectué un premier examen des objets religieux.

Cet inventaire exhaustif, qui va concerner tout le patrimoine mobilier de la collégiale (statues, bronzes, orfèvrerie, textiles liturgiques, tableaux...), va se dérouler tout au long de l'année 2022, à la demande de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

La très grande majorité de ces objets sont la propriété de la commune. L'objectif est de les recenser et de les décrire, d'en relever l'état sanitaire et les données historiques associées.

Cette opération est réalisée avec le soutien financier de la Drac (50%) et du Conseil départemental (25%).



LA MAISON DES ADOLESCENTS, UN SERVICE DE PRÉVENTION

À partir du 4 janvier 2022, la Maison de la jeunesse va accueillir des permanences hebdomadaires de la Maison des adolescents, dont le rôle est d'accompagner les jeunes de 11 à 25 ans et leurs proches (famille, amis...) dans les thématiques qui préoccupent cette tranche d'âge.

Problèmes familiaux, relation aux autres, mal-être, puberté, sexualité, santé, nutrition, consommation de drogues, violence, prise de risques... Les adolescents sont parfois désemparés face à certaines difficultés de leur vie quotidienne et ne savent pas toujours à qui en parler.

Présentes dans presque tous les départements, les Maisons des adolescents ont pour but d'écouter ces jeunes, de les informer, d'évaluer leur situation, afin si nécessaire de proposer une prise en charge médicale, psychologique, éducative, sociale ou juridique.

La ville de Saint-Rémy-de-Provence et la Maison des adolescents nord Bouches-du-Rhône, basée à Salon-de-Provence, viennent de passer une convention pour que celle-ci assure des permanences hebdomadaires à la Maison de la jeunesse, anonymes et gratuites.

Ce partenariat permettra également l'organisation ponctuelle de rencontres et de débats, d'action de prévention lors des événements organisés par la commune un accompagnement pour les professionnels « jeunesse » de la ville.

Permanence à partir du 4 janvier, chaque mardi de 16h à 19h à la Maison de la jeunesse.

Pour plus d'informations, contacter la MDJ au 04 90 90 56 17 ou mdj@ville-srdp.fr



J'AI 16 ANS, JE PENSE AU RECENSEMENT CITOYEN !

Le recensement citoyen, très différent du recensement de la population, est une **démarche obligatoire pour les jeunes Français de 16 ans**, afin de permettre à l'administration de les convoquer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Ce recensement est indispensable ; pour toute inscription à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire...), les jeunes citoyens auront en effet besoin de fournir leur attestation de recensement.

Plus d'informations :
Liber'espace
Espace de la Libération (parking de la Libération)
Tél. 04 32 60 67 38



NOUVELLES ÉLECTIONS MUNICIPALES LES 23 ET 30 JANVIER 2022

En conséquence de l'annulation des élections de 2020, les Saint-Rémoises et les Saint-Rémois sont appelés à revoter les 23 et 30 janvier prochains pour élire un nouveau conseil municipal.

Cette élection va se dérouler dans un contexte inédit dans l'histoire de Saint-Rémy-de-Provence.

En effet, le Code électoral impose habituellement que les bureaux de vote soient présidés par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Or la commune est actuellement gérée par une délégation spéciale composée de 3 membres nommés par le préfet (lire page 3).

Ce sont donc les membres de la délégation spéciale qui présideront 3 des 10 bureaux de vote de la ville. Pour les 7 autres bureaux, la délégation spéciale choisira elle-même les présidents parmi les candidats figurant sur les listes en présence, sur proposition de celles-ci.

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire jusqu'au vendredi 17 décembre, en mairie ou en ligne, jusqu'à 23h59, sur service-public.fr.

La commission de révision des listes électorales devrait avoir lieu le jeudi 30 décembre en mairie (plus de précisions à venir sur le site de la ville).

Les électeurs ne pouvant se rendre aux urnes le jour des élections peuvent établir une procuration jusqu'à quelques jours

avant le scrutin (une seule par mandataire).

La demande peut être effectuée partout en France en gendarmerie ou à la police nationale, à l'étranger dans les consulats, ou en ligne sur maprocuracion.gouv.fr.

Prévention Covid

Comme pour chaque scrutin depuis mars 2020, la mairie respectera scrupuleusement les règles sanitaires, avec port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique, circuit balisé dans chaque bureau.

Nous appelons les Saint-Rémois à bien respecter les consignes et les chemineurs qui seront indiqués par voie d'affichage, pour le bon déroulement du processus démocratique.

Renseignements :
service élections (04 90 92 08 10)

BUDGET PARTICIPATIF : PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR PROPOSER SON PROJET !

Une vingtaine de personnes ont déjà déposé leur projet d'investissement dans le cadre du budget participatif de la commune. Vous aussi, vous pouvez faire part de votre idée pour Saint-Rémy-de-Provence, et ce jusqu'au 31 décembre.

Toutes les idées et suggestions des Saint-Rémois sont les bienvenues.

Renseignements : www.mairie-saintremydeprovence.fr
ou auprès de Marion Leguevaque,
chargée de mission participation citoyenne
04 90 92 08 10 • democratie.participative@ville-srdp.fr



SUBVENTIONS : DATE LIMITE LE 15 DÉCEMBRE 2021

Rappel : les associations saint-rémoises ont jusqu'au 15 décembre pour déposer leur dossier de demande de subvention pour l'année 2022.

Pour tout renseignement, contacter la Maison des associations au 04 32 60 67 33 ou maisondesassociations@ville-srdp.fr

DES MESURES PRÉFECTORALES RENFORCÉES CONTRE LA COVID

Le 29 novembre dernier, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris de nouvelles mesures pour faire face à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, applicables à Saint-Rémy-de-Provence comme dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône.



Dans les espaces ouverts avec une forte densité de population

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE EN EXTÉRIEUR

pour les plus de 11 ans
(arrêté préfectoral du 29/11/21)

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €. Merci de votre compréhension.

Parmi elles, le port du masque est obligatoire dans les espaces extérieurs ouverts au public où sont constatées de fortes densités de population, à l'exception des espaces naturels, parcs et jardins.

Il est également obligatoire :

- dans les cours de récréation des établissements scolaires (sauf maternelles) ;
- sur les marchés, brocantes, foires...
- pour tout événement générant un rassemblement important de population ;
- dans les espaces d'attente des transports en commun (abribus, gares...) ;
- aux abords des centres commerciaux, dans un rayon de 50 m ;
- aux abords des lieux de culte, dans un rayon de 50 m, à l'heure des offices ;
- dans les files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

Cette obligation s'applique à toute personne de plus de 11 ans. Elle ne concerne pas les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical, ni les personnes pratiquant une activité sportive, ni les usagers de deux-roues.

La police municipale est habilitée à relever les infractions à l'arrêté préfectoral.

Merci de votre compréhension.



VACCINATION : RENDEZ-VOUS EN JANVIER

Fermé à compter du samedi 18 décembre à 13h pour les fêtes de fin d'année, le centre de vaccination Covid de la Libération rouvrira ses portes le mercredi 5 janvier 2022. La ville de Saint-Rémy s'est coordonnée avec celle de Barbentane, qui assurera le relais pendant cette interruption.

Le centre de Saint-Rémy est ouvert selon un planning élargi :

- les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- le jeudi de 8h30 à 16h30 (non-stop)
- le samedi de 8h30 à 13h.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous en ligne sur la plateforme Maiia :

<https://bit.ly/vaccination-saintremy13>

Le standard téléphonique de prise de rendez-vous (04 90 92 99 88) recevra à nouveau vos appels à compter du 4 janvier :

- du mardi au jeudi : 10h30-12h et 14h-17h ;
- le vendredi : 10h30-12h et 14h-16h30.

SAISON CULTURELLE

Alors que la 1^{re} partie de la saison a été une réussite et fut saluée par les acteurs culturels de toute la région, les spectacles à venir en 2022 devraient également ravir un large public.

Les amateurs d'accrobaties sont conviés à l'Alpiliun le 29 janvier pour *ExCENTRIQUES*, le nouveau spectacle des Acrostiches ; drôle, acrobatique, excentrique...!

Du classique, avec Fanny Robilliard et Tanguy de Willencourt le 26 février, au jazz endiablé de Pulcinella et Maria Mazzotta le 26 mars, vous allez une fois de plus pouvoir laisser vos corps vibrer au son de voix enivrantes.

Le 3 mars *La Dispute* se jouera sur scène... loin de nos salons ! Agnès Regolo réunit 6 comédiens pour revisiter avec la fougue qu'on lui connaît l'un des auteurs classiques les plus joués en France : Marivaux.

Nous allons pouvoir faire travailler nos muscles abdominaux lors du spectacle hilarant d'Élodie Poux, *Le Syndrome du papillon*, le 13 mai.

Et enfin, c'est un mélange de danse et de théâtre, sur un thème bien connu à Saint-Rémy, Van Gogh, qui clôturera cette belle saison, avec *Le Van d'un dernier été*, le 2 juin.

De nombreux événements viennent se greffer à cette programmation, avec *Autour de la saison* (ateliers, etc.), le programme de la saison Italienne ou encore celui de la biennale G-graines.

Retrouvez tout le programme sur le site de la ville : mairie-saintremydeprovence.com/evénement



Photo prise lors du concert de Camélia Jordana le 17 novembre à l'Alpiliun

JEU DE PISTE : L'ODYSSÉE DE SAROUMY



Dans le cadre de la Biennale G-graines, les services municipaux vous ont confectionné un petit jeu de piste à faire en famille ; en lien avec les arbres et les panneaux du parcours Depralon.

Un « Saroumy » est tombé de son arbre. Fragile et fluët, il s'est envolé, emporté par les rafales du tempétueux mistral. Mais désorienté par sa chute et par le vent, notre Saroumy a perdu son arbre maison. C'est à vous de l'aider à retrouver cet arbre au blason reconnaissable entre mille.

Récupérez votre kit de démarrage à l'office de tourisme. Si vous réussissez, une petite surprise pourrait vous être envoyée !

LE KARTING, UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Il est tombé dedans étant petit, et depuis, sa passion pour le karting grandit. Cette histoire, c'est celle de Fabio Vella, Saint-Rémois de 12 ans, qui nous raconte son parcours et nous livre son rêve : « rouler en Formule 1 à mes 17 ans ».

Fabio suit son oncle, David Schott de la team SKE, pilote de karting, depuis tout petit. « J'ai toujours aimé le kart et quand j'ai commencé à rouler avec mon tonton, j'ai tout de suite adoré ça ».

Après une première compétition à 9 ans, Fabio enchaîne les belles performances et ses premiers résultats : troisième au trophée Oscar-Petit, vainqueur au trophée du Grand Est...

Accompagné de ses parents, le Saint-Rémois parcourt la France tous les week-ends en famille. « Fabio est un garçon très agréable à vivre, toujours volontaire pour progresser, sa persévérance m'épate », confie Virginie, la mère du jeune prodige. Une pugnacité qui force d'autant plus le respect que Fabio souffre de dyslexie, et se bat au quotidien pour lutter contre ce handicap.

Côté mécanique, c'est son papa Mickaël qui assure les réparations et l'entretien du kart de Fabio. « Au départ, je ne connaissais rien à ces engins, mais j'ai appris petit à petit, sur le tas. C'est passionnant de suivre Fabio dans ses différentes courses. Plus le niveau

augmente, plus la différence se fait sur des petits détails. »

Et puisque chaque détail compte, le coaching est quant à lui assuré par son oncle qui lui donne des conseils sur les trajectoires, les prises de virages, le freinage et les phases d'accélération. « Fabio a un vrai potentiel ; quand il est dans son kart, il ne pense plus qu'à ça. Il a vraiment envie de franchir un nouveau palier et il se donne les moyens de ses ambitions ».

Fabio souhaite passer la seconde

Pour améliorer encore ses performances, Fabio a ajouté des séances de renforcement musculaire et de crossfit à son programme hebdomadaire de préparation. « Je m'investis à 200% pour aller chercher de nouveaux titres et me faire remarquer par des recruteurs. »

Un investissement important et onéreux mais indispensable. « On ne pensait pas que tout serait aussi cher quand on a commencé », avoue sa maman Virginie. « Pour chaque course, on dépense plusieurs milliers d'euros entre les déplacements, les équipements homologués, les pièces mécaniques, les trains de pneu. »

L'association Vella Fabio Driver a récemment été créée pour faciliter les démarches financières, la recherche de sponsors et faire connaître cette discipline au plus grand nombre et notamment aux enfants.

« Les plus grands pilotes de F1 ont commencé par le karting, comme Michael Schumacher ou Kimi Räikkönen », précise Fabio. « Saviez-vous que Lewis Hamilton aussi est dyslexique ? Il est l'un des plus grands champions de l'histoire de la Formule 1 », s'enthousiasme le jeune Saint-Rémois.

Tous nos vœux de succès à ce jeune champion !

f fabio.vella.kart.fanpage



LE PETIT GAILLARD ILLUSTRÉ

Saviez-vous que le « coup de Jarnac » fut à l'origine, non pas une trahison mais une action tout à fait loyale, celle qui permit à Guy de Jarnac d'épargner la vie de son adversaire François de Vivonne lors du duel qui les opposa en 1547 ?

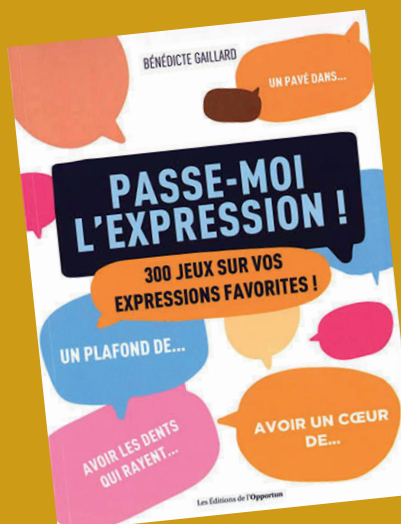
Savez-vous d'où viennent les expressions « ronger son frein » et « faire grève » ? Ce que signifient « voir des anges violets » ou « jouer des calouses » ?

Dans son nouveau livre intitulé *Passe-moi l'expression !*, notre lexicographe et grammairienne saint-rémoise Bénédicte Gaillard nous fait découvrir, à travers 300 jeux en tous genres (devinettes, QCM, quiz, vrai/faux...), le sens, l'origine et la signification précise de très nombreuses expressions qui pimentent la langue française.

Bénédicte Gaillard, que les Saint-Rémois connaissent notamment pour sa participation active au sein des associations Carnaval à Saint-Rémy et Une si belle différence (dont elle est la présidente), est l'auteure du dictionnaire annuel Hachette et rédactrice de nombreux ouvrages de français, très accessibles, destinés aux scolaires, aux étudiants ou au grand public.

Après un Bescherelle et un Grévisse, votre bibliothèque mérite un Gaillard !

Passe-moi l'expression ! par Bénédicte Gaillard, Éditions de l'Opportun.



NAISSANCES

- BLAISE-TAFANI Benjamin, le 26/10/2021
- DELCHET-CHABANIER Gabriel, le 08/11/2021
- DUFOUR Gabin, le 24/10/2021
- GALLON Sacha, le 16/11/2021
- GIACALONE-PILARD Cameron, le 24/11/2021

- GILBERT Gustave, le 25/10/2021
- HOOG Amélia, le 17/10/2021
- ISAIA Gabin, le 06/11/2021
- JEBOUJ Sabrina, le 25/10/2021
- LACROIX Mia, le 05/11/2021
- LE GUILLERMIC-LOPEZ Djeylann, le 15/10/2021

MARIAGES

- RAGONNET Laurianne et VAUCHIER Hélène, le 13/11/2021

PACS

- DO DINH BOC Jean-Michel et MORISSEAU Catherine, le 02/11/2021

- REY Mathieu et CAIRE Mélanie, le 02/11/2021

DÉCÈS

- AMADIEU veuve DÉCOR Marie, le 18/11/2021

- MACHIELS veuve BRET Yvonne, le 27/11/2021

- CECCHINI-CLAPIER Francine, le 22/11/2021

- PERROT veuve RANGON Claudette, le 16/11/2021

- CONTI épouse GIOVANNETTI Françoise, le 19/11/2021

- RODRIGUEZ-ABASCAL veuve VALADE Manolita, le 06/11/2021

- DANJOUX Daniel, le 12/10/2021

- ROLANDO Anne, le 17/11/2021

- GENOVA Joseph, le 19/10/2021

- TEXIER Jean, le 31/10/2021

- GHIGLIONDA veuve ROBERDEAU Mireille, le 21/11/2021

- VIDAU veuve BLAS Marthe, le 02/11/2021

- INGUIMBERT Gilbert, le 25/10/2021

JACQUES PIMPANEAU

La ville de Saint-Rémy-de-Provence adresse toutes ses condoléances à la famille de Jacques Pimpaneau, Saint-Rémois décédé le 2 novembre dernier à Paris à l'âge de 87 ans.

Jacques Pimpaneau était un grand spécialiste de la civilisation chinoise, auteur de dizaines d'ouvrages sur la culture, la littérature et les arts scéniques de Chine, des anthologies et romans, des traductions de poèmes et proses classiques, ainsi que de biographies.

Il fut professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales, grand collectionneur d'art, et également marionnettiste.

Il créa à Paris en 1972 le Musée Kwok On des arts et traditions populaire d'Asie. Ne trouvant pas de lieu pérenne pour sa collection, il fit don de ses 10 000 objets au Musée de l'Orient à Lisbonne.

Comme il aimait à le répéter, « la culture, c'est le partage des histoires, c'est là le bien commun capable de souder différentes classes sociales. »

★ ★ ★ NOËL À SAINT-RÉMY ★ ★ ★

★ Fête des lumières et des commerçants

Samedi 11 décembre à partir de 18h30
Centre ville

★ Petit marché du Gros Souper

Du vendredi 17 au dimanche 19 décembre
Place de la République

★ La Pastorale des saints

Samedi 18 décembre
Spectacle et animation de 14h à 18h
Place Favier

DERNIÈRE MINUTE
spectacle La Pastorale annulé

★ Messe de minuit en Provence avec pastrage

Vendredi 24 décembre à 22h30
Collégiale Saint-Martin

★ Spectacle de Noël : La soupe aux petits cailloux

Mercredi 29 décembre à 15h
Bibliothèque municipale Joseph-Roumanille



Sainte Barbe avec prise de fonctions du Capitaine Véronique Fouquier, nouvelle chef de centre à Saint-Rémy.



Atelier BD et rencontre / dédicace à la bilbiothèque municipale avec Xavier Coste, auteur de la BD 1984 ; dans le cadre de « Je vous écris du futur » organisé par la Bibliothèque départementale.



Atelier dessin avec Bruno Heitz à la bilbiothèque municipale



Commémoration du 11 novembre



La Respélido a fêté ses 60 ans à l'Alpilium le samedi 20 novembre



Don de livres par Henri-Jean Servat à la bilbiothèque municipale



Concert de Miossec à l'Alpilium



Atelier « fabriquer avec des objets de récupération » en lien avec le spectacle Matiloum